

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 à Mont-sur-Rolle

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Mont-sur-Rolle pour son accueil.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Elections d'un membre à la Commission technique
7. Préavis N° 10/2021-2026 relatif au budget 2023
8. Préavis N° 11/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 265'300.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Uttins à Mont-sur-Rolle
9. Préavis N° 12/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 313'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin du Rosey à Rolle. Tronçon Chemin du Couchant-Place de la Harpe
10. Préavis N° 13/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 1'563'100.00 pour le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Truits à Gilly, au Chemin des Cerisiers à Gilly, à la Route Sous Vincy à Gilly, à la Route de Rolle à Gilly, au Chemin de St-Vincent à Gilly et au lieu-dit « En Baffa » à Bursins
11. Préavis N° 14-2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 843'500.00 pour le remplacement de conduites à la Grand-Rue à Bougy-Villars
12. Préavis N° 15-2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 395'250.00 pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel
13. Préavis N° 16/2021-2026 relatif à l'achat de quatre génératrices pour l'alimentation électrique de secours en cas de crise de CHF 197'800.
14. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents :

Délégation fixe : Mmes Isabelle Gachet, Cécile Rod, MM., Philippe Parmelin, Kurt Muller, Andreas Meyer, Olivier Roth, Luc Pellet, Martial Besson

Suppléants :

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Cédric Chabloz, Robin Mani, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Jean-Michel Dumartheray, Steve Jaquier, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Christian Hay

Suppléants : MM. Raphaël Parmelin, Pierre Wavre, Pierre-Yves Bassin

Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard-Houriet, Viviane Subri, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jürg Minder

Excusés :

Délégation fixe : MM. Colin Compondu, Raphaël Gonzalez, Régis Widmer, Didier Haldimann

Suppléants : MM. Raymond Dufour, Nicolas Walter, Nicolas André

Délégation variable : MM. Gérald Groux, Bernard Graber, Alain Fillettaz, Xavier Paternot, Hans-Peter Brunner
Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Bastien Suardet, Sébastien Miaz
Comité de direction :

Absents :

Délégation fixe :
Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet
Délégation variable : MM. Baptiste Conti, Roland Widmer
Suppléants : Mme Lucia Suvà, MM. Michel Gfeller, Lancelot Frick, Tanguy Rolaz,
Comité de direction : M. Jörg Dreier

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions.

3. Assermentations

La Commune d'Allaman a nommé M. Frédéric Baumgartner en remplacement de M. Michel Martin.

M. Frédéric Baumgartner est appelé et solennise la promesse légale.

4. Communications du bureau

D'entente avec le président du CODIR, le bureau a réservé des dates pour les séances prévues en 2023. La séance des comptes se tiendra le 14 juin 2023 et la Commission de gestion peut agender le 31 mai 2023 pour sa séance. La séance du budget est fixée au 6 décembre 2023 et la Commission des finances se réunira le 8 novembre 2023. Une séance du Conseil intercommunal est prévue le 22 mars 2023 à 18h30, le lieu n'est pas encore connu. La Commission technique peut également prendre note de ces dates.

La Commune de Rolle nous a informés en date du 13 octobre 2022 que M. Nicolas Walter remplace M. Loïc Haldimann en tant que délégué suppléant de la délégation fixe. M. Nicolas Walter sera assermenté lors d'une prochaine séance.

5. Communications du CODIR

Mme Myriam Gaillard-Houriet donne des précisions au sujet de la cybersécurité. Un contrôle succinct de l'infrastructure informatique a été effectué et différentes mesures ont été ou vont être prises. Au niveau de la connectique réseau, le SIDERE dispose d'un seul site sur lequel différents logiciels (firewalls, etc.) seront changés ou mis à jour. Ces changements sont prévus pour début 2023. Différentes mesures ont été prises au niveau de la sécurité des postes de travail, comme, par exemple, les mises à jour automatiques. Ces mesures ont été régulées par l'infogérance, à savoir l'entreprise T2i. Un audit sera effectué une fois que tous les appareils auront été changés. En ce qui concerne la sensibilisation à la cybersécurité, une formation continue a été mise en place.

M. François Delafoge donne des informations sur la marche du service. Contrairement à ce qui a été annoncé cet été, l'étanchéité de l'ancienne cuve du réservoir de Champ Jaillet a été reportée à l'automne 2023 pour des questions de disponibilité des entreprises.

Après avoir mis en service la nouvelle conduite du réservoir de Mont-Dessus, l'écoulement d'eau à l'amont du chemin s'est complètement arrêté. Cela faisait de très nombreuses années que de l'eau coulait dans ce talus, au point qu'un propriétaire voisin l'avait captée pour alimenter son étang.

Au niveau de la source du Rosey, les forages des drains rayonnants sont en cours. Pour des raisons de géologie, un troisième forage sera exécuté.

Les restrictions d'arrosage sont des mesures qui ne se prennent qu'en toute dernière minute, quand plus aucune autre solution n'est possible, ce qui était le cas cet été. Les sources ont considérablement baissés avec cette sécheresse hors norme. Et quand nous avons voulu augmenter le pompage au lac en passant de trois pompes à quatre, c'est le niveau du puits de rive qui descendait. La très grande majorité des abonnés jouent le jeu, les niveaux des réservoirs ont pu être maintenus. Les arrosages par aspersion dans les vignes, les vergers et l'agriculture étaient pratiqués avec l'eau brute du SAGE. Seul l'arrosage au goutte-à-goutte dans les vignes était autorisé par le SIDERE. Une distribution de l'avis de restriction d'arrosage très lacunaire par la poste fait que bien des abonnés n'étaient pas au courant de la directive. Il est difficile dans cette situation d'amender les contrevenants qui, en plus, auraient eu des droits de recours. Notre service n'a pas la possibilité de faire la police dans ce genre de situation. Les fontainiers doivent surveiller en permanence les niveaux des réservoirs pour éviter de mettre les conduites en dépressions. D'ailleurs le travail de nos collaborateurs est essentiellement de la surveillance du réseau de distribution d'eau. L'autocontrôle avec l'application « Aqua Pillet » donne chaque jour les différents points à contrôler sur l'ensemble du réseau. Ils ne se promènent pas pour admirer la vue, comme on peut l'entendre de la bouche de quelques personnes. Il s'agit d'une vanne à changer, une pompe à remettre en route, un rendez-vous avec une entreprise ou un abonné qui veut faire des travaux. Les très nombreux chantiers sont aussi à surveiller, aucun remblaiement de fouille n'est accepté sans contrôle du sablage des conduites et relevé par notre géomaticien.

Une journée de visite des installations sera organisée l'année prochaine. Vous aurez ainsi l'occasion de voir la complexité de notre réseau de distribution d'eau potable.

M. Marc Dvorak donne des explications sur la moule Quagga et la problématique qu'elle amène au niveau de la distribution d'eau. Ce problème a débuté en 2015 et concerne tous les services qui prennent de l'eau dans le Léman et d'autres lacs. Cette moule a un impact non seulement sur la distribution d'eau mais aussi et surtout sur la biodiversité. Elle prolifère dans les eaux du Léman. C'est une espèce invasive qui n'a pas de prédateur. Sa propagation est difficilement contrôlable.

L'obturation de la crépine de la conduite lacustre est grandissante. Des solutions sont discutées avec les différents distributeurs du lac. La solution choisie est de sortir la tête de crépine, envoyer une caméra sur 300 mètres, curer en sens inverse avec des plongeurs et remplacer la tête de crépine par une qui a des buses d'injection de chlore à très faible dose, ce qui permettra de tuer les larves et d'éviter que les larves aillent s'accrocher. Les travaux doivent être faits au plus tard pour fin avril 2023. L'augmentation des moules est prévue pendant encore 30 ans. La durée de vie d'une moule est de 5 ans. C'est pourquoi il est nécessaire d'agir.

6. Election d'un membre à la Commission technique

En date du 4 novembre 2022, M. Rolf Keller a démissionné de la Commission technique. M. Jacques Tschudin se propose pour son remplacement. M. Jacques Tschudin est élu tacitement.

7. Préavis N° 10/2021-2026 relatif au budget 2023

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Panchaud demande si l'augmentation du traitement salarial est automatique ou si elle est prévue dans les statuts. Il constate que les frais d'entretien sont en baisse significative et demande des

éclaircissements. M. Francis Mondoux précise que les salaires ont été adaptés au coût de la vie et des employés avaient droit à une augmentation en fonction des cours qu'ils avaient suivis. Les frais d'entretien ont diminué, car maintenant nous établissons des préavis plutôt que de tenir compte des prévisions de travaux des communes. Cela facilite aussi les emprunts bancaires. M. Christian Hay fait remarquer que lorsqu'il y a un poste au budget, l'amortissement de la dépense est fait immédiatement, alors que les préavis sont comptabilisés comme des investissements avec un amortissement sur la durée.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 10/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif au budget 2023
 - entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
 - considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour
- décide
- d'adopter le budget 2023 tel que présenté

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

8. Préavis N° 11/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 265'300.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Uttins à Mont-sur-Rolle

M. Franz Buchegger donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Dvorak explique qu'il faut profiter des travaux effectués par les communes pour changer les conduites en fonte.

M. Cédric Panchaud demande pourquoi les conduites en fonte sont remplacées par des conduites en plastique et quelle est la longévité de ces nouvelles conduites. M. Marc Dvorak explique que le polyéthylène est beaucoup moins cher. Ce matériau est utilisé depuis 60 ans et aucun problème majeur n'a été constaté.

Etant donné que nous sommes amenés à se prononcer sur plusieurs millions d'investissements, que le SIDERE a déjà certaines dettes et que les taux d'intérêts ont augmentés, M. Cédric Panchaud demande quelle est l'exposition du SIDERE en termes de durée des engagements et du renouvellement de ces dettes et comment l'augmentation de la charge d'intérêts affecterait le budget. M. Francis Mondoux répond que le SIDERE a environ 14 millions de francs d'immobilisation avec un peu plus de 12 millions de prêts. Actuellement, tous les prêts sont en-dessous de 1%. M. Francis Mondoux ne pense pas que les intérêts vont augmenter de 3-4%. Le plafond d'endettement est à 20 millions de francs. M. Rolf Keller a remarqué que le SIDERE en était à environ 3 millions de francs de rentrées. Au vu des investissements prévus, il demande s'il est envisagé d'augmenter les taxes. M. François Delafoge répond que ce n'est pas prévu. M. Marc Dvorak précise que les travaux vont diminuer. M. Luc Pellet fait remarquer que nous arrivons au bout du plan directeur du SIDERE qui nécessitait de gros investissements.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 11/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 265'300.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Uttins à Mont-sur-Rolle
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 265'300.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 265'300.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

9. Préavis N° 12/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 313'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin du Rosey à Rolle. Tronçon Chemin du Couchant-Place de la Harpe

Mme Margareth Ruchti donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Christian Hay demande si l'emprunt est en francs suisses. M. Francis Mondoux confirme que tous les emprunts sont en francs suisses.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 12/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 313'000.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin du Rosey à Rolle. Tronçon Chemin du Couchant-Place de la Harpe
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 313'000.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 313'000.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

10. Préavis N° 13/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 1'563'100.00 pour le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Truits à Gilly, au Chemin des Cerisiers à Gilly, à la Route Sous Vincy à Gilly, à la Route de Rolle à Gilly, au Chemin de St-Vincent à Gilly et au lieu-dit « En Baffa » à Bursins

M. Claude Molteni donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Les membres de la Commission technique espèrent que la mise en œuvre de ces conduites va régler les problèmes à Gilly et ne déplacera pas la problématique dans un autre secteur. Ils craignent que la possibilité de changement du transit entre Champ-Jaillet et le réservoir ouest amène de l'eau jaune dans un autre secteur.

M. Cédric Panchaud demande ce qu'est le changement des flux de l'eau. M. Marc Dvorak explique qu'il y a un axe central qui est le réservoir de Champ-Jaillet. C'est depuis là que la distribution se fait sur l'est et sur l'ouest. Sur l'ouest, toute l'eau est amenée sur le réservoir de Bursins. Gilly est le premier village à recevoir l'eau traitée qui a justement cette problématique d'eau agressive. Nous avons la possibilité de reprendre l'ancien circuit, cela dans le but de diminuer l'apport d'eau direct à travers la Commune de Gilly. Rien ne change en termes d'efficacité énergétique. M. Daniel Bovy signale qu'il y a quelques années, le Conseil intercommunal a voté un crédit de CHF 450'000.00 pour une station de traitement de ces eaux. A l'heure actuelle, peu de différence est remarquée. Il demande si cette station va continuer à travailler et si la soude caustique n'a pas fait d'effet. M. Marc Dvorak répond que le traitement s'est avéré efficace. Avant il y avait plus d'endroits qui avaient cette problématique, maintenant il n'y a majoritairement plus que Gilly. Tous les travaux faits n'ont pas été inutiles. La problématique se situe à l'intérieur des bâtiments, qui n'ont pas la bonne tuyauterie. M. Philippe Clerc demande si c'est toujours la même entreprise qui s'occupe du traitement de cette eau. M. Marc Dvorak répond que oui, c'est l'entreprise Membratec, qui est à la pointe dans le traitement de l'eau.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 13/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 1'563'100.00 pour le remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie au Chemin des Truits à Gilly, au Chemin des Cerisiers à Gilly, à la Route Sous Vincy à Gilly, à la Route de Rolle à Gilly, au Chemin de St-Vincent à Gilly et au lieu-dit « En Baffa » à Bursins
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 1'563'100.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 1'563'100.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

11. Préavis N° 14-2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 843'500.00 pour le remplacement de conduites à la Grand-Rue à Bougy-Villars

Mme Myriam Gaillard-Houriet donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Jacques Tschudin demande si tous les travaux votés vont être entrepris cette année et s'il s'agit de chantiers de Communes. M. Marc Dvorak répond que les travaux vont tous se faire en 2023 et avant l'été. A part à Gilly, tous les autres travaux profitent des chantiers des Communes.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 14/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 843'500.00 pour le remplacement de conduites à la Grand-Rue à Bougy-Villars
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 843'500.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 843'500.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

12. Préavis N° 15-2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 395'250.00 pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel

M. Eric George donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Philippe Clerc donne lecture des conclusions de la Commission technique

La Commission technique fait remarquer que vu l'urgence de ces travaux, le matériel a déjà été commandé. Elle estime que ce type de travaux doivent être mieux planifiés et figurer au budget comme entretien. En conclusion, au vu de ce qui précède, la Commission technique propose d'amender le préavis N° 15-2021-2026 comme suit :

« d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans » selon l'article 17a de la loi sur la comptabilité des communes. Ceci au vu de l'évolution rapide des composants électriques et électroniques de ce type d'installation.

M. Andréas Meyer estime que l'on peut imaginer que l'ensemble est bien amorti sur 30 ans, par contre s'il y a du matériel électrique ou électronique à changer, cela passera dans l'entretien. Il semble que ce soit le remplacement de l'ensemble de la structure. M. Philippe Clerc précise que l'art. 17a mentionne que les équipements, installations techniques, machines, etc. doivent être amortis sur 10 ans au plus. M. François Delafoge confirme que le CODIR ne voit pas de problème à amortir ces frais sur 10 ans. M. Francis Mondoux signale que cette installation a 30 ans. C'est l'installation complète qui est changée, pas seulement des pièces. M. Marc Dvorak précise que les délais de commande sont d'à peu près

6 à 8 mois sur certaines pièces, voire plus. Le fusible d'introduction est de 1600 ampères. Il n'y a que deux pièces de rechange pour ce fusible et si celui-ci saute, il n'y a plus de pompe qui marche au lac. M. Christian Hay pense que le délai de 10 ans est déjà très généreux.

L'amendement est formulé ainsi :

- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans.

Après vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Après vote, le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 15/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 395'250.00 pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 395'250.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 395'250.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

13. Préavis N° 16/2021-2026 relatif à l'achat de quatre génératrices pour l'alimentation électrique de secours en cas de crise de CHF 197'800.00

M. Jean-Pierre Moret donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Philippe Clerc donne lecture des conclusions de la Commission technique

M. Jean-Pierre Moret précise, à la demande de la Commission technique, que l'entretien doit se faire toutes les 500 heures ou une fois par année et il s'agira d'un montant total comprenant les quatre génératrices de CHF 4'640.00 HT.

Pour la Commission des finances, M. Steve Jaquier signale que le CODIR a décidé d'effectuer cette commande du groupe électrogène devant l'urgence de la situation et les longs délais de livraison. En supplément, une location de ces groupes sur une durée de six mois (location minimum) représente 63% du coût d'achat de ces machines. La Commission des finances entend bien le caractère pressant et impératif de cet achat.

M. Rolf Keller demande quelle analyse de risques a été faite et si tous les éléments du réseau pourront fonctionner et l'eau être alimentée partout avec cet achat. M. Marc Dvorak répond qu'il y aura peut-être des restrictions d'eau en été, mais toute la télégestion est sur des batteries, donc il n'y aura pas de problème de gestion de l'ensemble du système. Par contre, les pompages seront arrêtés à certains endroits.

M. Pellet précise que les communes ont été sensibilisées à ce problème par l'état-major cantonal de conduite. Il est de la responsabilité des communes d'assurer l'approvisionnement en eau, de même qu'elles doivent prêter une attention particulière à l'épuration des eaux. Le district a la chance d'avoir le

SIDERE pour l'eau claire et l'AIER pour les eaux usées, ce qui enlève un gros poids aux communes. M. Luc Pellet estime que ce qui est proposé permet d'assurer un minimum en cas de délestage.

M. Bovy demande s'il y a un endroit prévu pour l'entreposage des génératrices. M. Marc Dvorak répond qu'il n'y a qu'une grosse génératrice, à savoir celle qui sera placée à l'Oujonnet, Les autres seront entreposées à Bursins. Pour celle de l'Oujonnet, l'autorisation d'entreposage est encore à demander à la Commune de Bursinel. Ce point a été pris en compte dans le préavis. M. Andreas Meier demande si en faisant un achat qui coûte plus cher qu'une location, le CODIR part de l'idée de prévenir des futures pénuries. M. François Delafoge répond que la location représente le 63% du coût et qu'il est possible que cela dure plusieurs années. Il était donc plus simple de les acheter. M. Andreas Meier signale qu'à Perroy il a été décidé de louer ce matériel. Cela coûte effectivement la moitié du prix de l'achat, mais la Commune préfère voir l'évolution de la situation. M. Christian Hay fait remarquer que selon le préavis, c'est une combinaison d'achat et de travaux. Donc c'est quelque chose qui va durer. Il demande également si le stress test sera fait avant la panne de courant. M. Marc Dvorak répond que l'on doit installer une prise de raccordement dans les tableaux. Il est obligatoire de faire le crash test avant une panne éventuelle. Tout sera testé à la livraison. Mme Margareth Ruchti précise que les communications officielles de la Confédération et du Canton tendent plutôt à écarter le risque pour l'hiver 2022-2023, mais continuent à insister sur le fait d'un risque marqué pour 2023-2024. Elle pense donc que la solution d'achat est pertinente.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 16/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à l'achat de quatre génératrices pour l'alimentation électrique de secours en cas de crise de CHF 197'800.00 TTC
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits pour le montant de CHF 197'800.00 TTC
- d'autoriser le Comité de Direction à financer ces travaux par la trésorerie courante et à amortir ce montant par un prélèvement de CHF 197'800.00 TTC sur le fonds de réserve pour travaux futurs

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 7 décembre 2022.

14. Divers et propositions individuelles

- M. François Delafoge remercie les membres de leur confiance. Il explique la raison du nombre élevé de préavis.
- M. Jacques Tschudin a été surpris d'entendre que le SIDERE n'avait pas les outils pour obliger les gens à arrêter l'arrosage lors de restrictions d'eau. M. François Delafoge signale que le SIDERE n'a que quatre fontainiers, la communication a été mal faite, le territoire est trop étendu pour gérer cette situation.
- M. Steve Jaquier demande quels auraient été les moyens d'anticiper la perte de débit due à l'obstruction de la crépine. M. Marc Dvorak répond que l'expansion des moules a été particulièrement forte cette année. Tous les services de distribution d'eau se sont fait surprendre. La défense incendie a toujours été garantie. Maintenant que l'on est au courant de cette évolution des moules, des contrôles seront faits très régulièrement.

- M. Cédric Chabloz demande, suite au vote des six préavis de ce soir, si le SIDERE aurait assez de réserves pour payer l'entier de ces travaux. M. Francis Mondoux répond que les demandes de crédit sont faites au fur et à mesure, en fonction de ce dont nous avons besoin. Certains préavis ne nécessiteront peut-être pas d'emprunt, car ils pourront être payés avec les rentrées des taxes.
- M. Cédric Panchaud demande quel sera l'impact pour le consommateur, en termes de qualité et de santé, si l'on chlore la crépine. Il demande également si, lors du prochain Conseil intercommunal, nous pourrions avoir plus d'informations sur le plan de remboursement, comment va évoluer la charge d'intérêts avec les financements à venir. En ce qui concerne le premier point, M. Marc Dvorak explique que le chlore fera effet jusqu'au puits, mais les quantités sont excessivement faibles, nettement plus basses que les chlорations de certains réseaux d'eau. Le chlore se dissout sur le trajet. Une fois passée la station de traitement, il n'y a plus rien. Aucune réponse n'a été donnée sur le deuxième sujet.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h.35

M. Luc Pellet remercie l'assemblée pour la bonne tenue des débats et remercie également le CODIR et le personnel du SIDERE, ainsi que le bureau d'ingénieurs et M. Marc Dvorak en particulier.

Le Président
Luc Pellet

La Secrétaire
Claire-Lise Jorand